

**Objet : Bail portant mise à disposition
d'un terrain entre la commune de
Reyrieux et la société TOTEM –
Implantation antenne - Renouvellement**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

Date de la convocation :
13 septembre 2023

Date d'affichage :
13 septembre 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 19
Pouvoirs : 05
Votants : 24

Présents : Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Gilles DEMAISON, Éric LARDENOIS, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Valérie RAVAUX, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Sandrine BEHEM, Cécile BAUDOUX, Marie-Chantal PESERY, Alexandre RUIZ, Catherine VALLIN, Gérard ROY

Absents ayant remis un pouvoir :

Jean-Luc MASSON donne pouvoir à Catherine VIGNON,

Myriam COLLET donne pouvoir à Marcel BABAD,

Laurent GOUDARD donne pouvoir à Emmanuel MARPAUX,

Murielle STOUFF donne pouvoir à Eric LARDENOIS,

Mylène GRECO-BOYER donne pouvoir à M. Pascal GONALONS

Absents excusés :

Loredana MARION, Vanessa REBEYREN, Jérôme COLIN

Secrétaire de Séance : Cécile BAUDOUX

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibérations des 20 juin et 15 septembre 2014 par laquelle le conseil acceptait le renouvellement de la convention d'occupation du domaine privé communal pour une durée de 12 ans assortie d'une reconduction tacite de 6 ans avec une augmentation annuelle garantie de 1%, la convention initiale ayant été signée en décembre 2004.

La commune de Reyrieux et la société Orange ont signé un bail d'occupation de la parcelle communale n° AC 320, lieu-dit "Les Communaux" sur une surface de 50 m².

La société TOTEM France vient aux droits de la société ORANGE France dans l'exécution et les obligations du ce bail signé le 19/09/2014 ayant pour objet l'hébergement d'Équipements Techniques.

Dans ce contexte, la commune et la société TOTEM conviennent de résilier ce bail à compter du 18/09/2023 et de signer un autre bail portant mise à disposition du même terrain à compter du 19 septembre 2024.

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de bail à intervenir et annexée à la présente délibération.

Le loyer est fixé à 5 262 € nets, et sera augmentée annuellement de 1%.

Le bail est consenti pour douze ans et pourra être prolongé, au-delà de ce terme, par période successives de 6 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée :

POUR : 24

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

- **D'ACCEPTER** les termes du bail dans les conditions ci-dessus exposées
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ce bail,

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 19 septembre 2023

Le Maire,
Carole BONTEMPS-HESDIN



<p>Acte 001-210103222-20230919- 20230919DE05-DE.</p>	<p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 26/10/2023</p>	<p>et de sa publication 26/10/2023</p>
--	--	--